



Vente maison en étant veuf avec 2 enfants majeurs

Par rengo_2

Bonjour, je veux vendre ma maison, est-ce que je dois avoir l'accord de mes enfants pour vendre ?
Il est bien entendu qu'ils ont droit à la part de leur mère.
Merci de votre retour.
Cordialement
René

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos enfants ont hérité de leur mère une part d'indivision de cette maison. Vous devez avoir leur accord pour vendre, ils sont même obligatoirement signataires de l'acte de vente...

Par rengo_2

Bonjour, l'accord, comment l'avoir?
Verbalement, par écrit ? Et est ce qu'il y a un type de document spécial.
Merci de votre réponse.
René

Par yapasdequoi

Leur accord c'est leur signature au bas du mandat de vente confié à une agence, ou encore au bas du compromis.